

# COMITÉS DE SUIVI

DE QUESTERRE

Compte rendu de la rencontre  
du comité de suivi n° 3  
Bécancour-Est



QUESTERRE

4 décembre 2010

## Table des matières

Table des matières.....	1
Informations générales .....	2
Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions .....	4
1. Mot de bienvenue.....	4
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour .....	4
3. Présentation du comité de suivi et des membres .....	5
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ).....	5
5. Présentation de Questerre et du puit foré sur le territoire couvert par le comité.....	5
6. Varia, questions et suggestions .....	6
7. Fin de la rencontre.....	7

## Informations générales

<b>Date</b> : 4 décembre 2020	<b>Durée</b> : 10 h à 10 h 40 (40 minutes)
<b>Endroit</b> : Réunion virtuelle sur Zoom	
<p><b>Personnes présentes</b></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michel Fortier, conseiller municipal – Fortierville</li> <li>• M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamy, aménagiste régionale – MRC de Bécancour</li> </ul> <p><b>Questerre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur)</li> <li>• M. Michael Binnion, président et chef de la direction</li> <li>• M. Rick Tityk (observateur)</li> </ul> <p><b>Association de l'énergie du Québec (AEQ)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Éric Tétrault, président</li> </ul> <p><b>Pilote groupe-conseil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>me</sup> Samanta Penalosa</li> </ul> <p><b>Absents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Yoland Neault, conseiller municipal - Sainte-Françoise</li> <li>• M. Pascal Gagnon, propriétaire foncier</li> <li>• M<sup>me</sup> Sonia Caron, administratrice - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec</li> <li>• M. Sylvain Rheault, Directeur régional de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec</li> <li>• M. Bertrand Habel, Résident de Fortierville</li> <li>• M<sup>me</sup> Suzie O'Bomsawin, directrice du bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki</li> </ul>	

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du comité de suivi et des membres
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)
5. Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité
6. Varia, questions et suggestions
7. Fin de la rencontre

## Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions

### 1. Mot de bienvenue

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour le temps accordé.

Il explique que la rencontre du comité est la première sous l'égide de Questerre et qu'elle constitue une opportunité de dialoguer avec l'entreprise titulaire de la licence et opérateur désigné. Malheureusement, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis de tenir cette rencontre avant ni en personne, mais Questerre tenait à ce qu'elle ait lieu avant 2021.

L'objectif de la rencontre est de procéder à une mise à jour annuelle en décrivant les travaux qui ont été réalisés et en abordant les nouvelles étapes du projet.

Après avoir présenté les membres du personnel de Questerre qui participent à cette rencontre virtuelle, il cède la parole à M. Michael Binnion, président et chef de la direction de Questerre.

M. Binnion explique brièvement l'historique de la compagnie au Québec ainsi que son expérience personnelle au sein de l'industrie au Québec depuis les années 80. Il mentionne que les experts de l'entreprise connaissent bien la géologie du Québec et les meilleures pratiques pour produire du gaz naturel.

Il indique avoir constaté au fil du temps qu'il est plus difficile de produire du gaz au Québec que d'en trouver, mais qu'il a écouté les Québécois et mis de l'avant une nouvelle approche collaborative susceptible de répondre aux préoccupations des communautés quant aux émissions de GES, à la contamination de l'eau, au bruit, aux nuisances et au partage des bénéfices.

Pour réaliser son projet qui devrait permettre de verser 3 % des profits aux villes, de payer les propriétaires fonciers avec de bons baux et de créer 6 000 emplois (les plus payants aux pays et la majorité au Québec), il compte obtenir en privilégiant la transparence, en travaillant avec les communautés avec une nouvelle technologie qui produira du gaz propre sans émettre de GES ni utiliser de produits chimiques toxiques, et en partageant les bénéfices. Tout en rappelant que le permis de l'entreprise est suspendu temporairement, il souligne qu'il n'y aura pas de reprise des activités avant d'avoir obtenu cette acceptabilité sociale.

Il conclut en remerciant les participants de leur temps comme bénévoles.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Boudeweel-Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3. Présentation du comité de suivi et des membres

M. Boudeweel-Lefebvre invite les membres à se présenter à tour de rôle et chacun le fait brièvement.

### 4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)

M. Tétrault présente l'Association de l'énergie du Québec (AEQ). Il précise qu'elle regroupe des investisseurs, des promoteurs, des producteurs et des sous-traitants qui souhaitent faire des projets de gaz naturel ou d'énergies renouvelables. Questerre en est membre parce qu'elle veut produire du gaz naturel propre, c'est-à-dire sans émettre de GES et sans utiliser les réseaux d'eau potable des municipalités (ni en intrant ni en extrant) ni de fluides chimiques susceptibles de contaminer le sol.

Il mentionne que l'adhésion à l'AEQ, qui ne défend pas de projets pétroliers, est conditionnelle à la volonté de produire du gaz naturel sans aucun impact sur l'environnement dans le cadre de projets bénéficiant d'une acceptabilité sociale et avec l'intention d'en partager les bénéfices avec les communautés.

Il signale que la nouvelle technologie exclusive à Questerre, une première mondiale, devra être testée impérativement dans le cadre d'un projet laboratoire qui va permettre de la valider. Ce projet laboratoire doit être lui-même l'objet d'une acceptabilité sociale et l'AEQ accompagne l'entreprise à cet effet. Il n'est donc pas question de produire du gaz naturel pour le moment.

Un partage appréciable des bénéfices avec la communauté fait partie des paramètres de l'AEQ. Dans le cas des communautés du Québec, si on projette dans un marché moyen éventuel de gaz naturel, on devrait être en mesure de partager de 500 k\$ à 1 M\$ par année par communauté. La première condition est l'acceptabilité sociale du projet et elle est incontournable. Il n'est pas question, comme industrie, de s'installer comme on a tenté de le faire, il y a 17 ans. La compagnie n'en est pas là. Elle travaille présentement avec des partenaires à obtenir cette acceptabilité.

### 5. Présentation de Questerre et du puit foré sur le territoire couvert par le comité

À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (*PowerPoint*), M. Boudeweel-Lefebvre fait un bref résumé de la compagnie, de sa mission et de sa vision.

Il présente ensuite une carte du territoire couvert par le comité, y situe le puits et explique que Questerre a obtenu de Repsol Canada la propriété de 100 % des droits d'exploration sur les licences et qu'elle est l'opérateur désigné, c'est-à-dire la seule qui peut amorcer des travaux. Il présente aussi une photo aérienne du site.

Après avoir rappelé que les travaux réalisés sur le site remontaient à 2010, il décrit les activités de 2020, soit :

- l'obtention par Questerre, au début de l'année, d'une autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant à la fermeture temporaire du puits;

- la surveillance hebdomadaire du site et le fait qu'il n'y a eu aucun incident à signaler;
- des travaux de peinture sur la tête du puits;
- la modification de la signalisation;
- la mise en place d'un système de contrôle des mauvaises herbes et de la végétation ainsi que d'entretien;
- une demande de renouvellement de l'autorisation relative au puits auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Il conclut cette revue des activités de l'année en mentionnant que le puits est l'objet d'une suspension et qu'il n'est pas question d'entreprendre des travaux sur le site à court ni à moyen terme.

Il aborde aussi les mesures de sécurité mises en place sur le site, soit :

- des inspections hebdomadaires par du personnel qualifié;
- l'érection d'une clôture autour du puits et la mise en place de blocs de béton;
- l'installation de chaînes et de cadenas sur les vannes de la tête du puits;
- la présence d'une barrière à l'entrée du chemin d'accès au site.

Il signale qu'entre les réunions du comité, les membres peuvent acheminer des demandes d'information et des questions à la firme Pilote groupe-conseil qui les transmet à Questerre.

#### Question de M. Fortier

- Q. *Est-ce que le contrôle des mauvaises herbes est effectué manuellement ou si des produits chimiques sont utilisés.*
- R. *La personne qui assure la surveillance hebdomadaire constate s'il y a nécessité ou non de faire des travaux et, le cas échéant, prend les moyens pour les faire faire. Le contrôle des mauvaises herbes se fait avec un tracteur et une débroussailleuse et aucun produit chimique n'est utilisé.*

## 6. Varia, questions et suggestions

#### Question de M. Fortier

- Q. *Est-ce que la nouvelle technologie de Questerre implique qu'il n'y a plus d'utilisation d'eau et donc plus de fracturation hydraulique ?*

#### Réponse de M. Tétrault

- R. *Questerre n'a pas l'intention de procéder à de la fracturation hydraulique, mais plutôt de privilégier des systèmes portatifs sans jamais recourir aux réseaux locaux d'eau potable, et ce, ni en intrant ni en extrant. Sa nouvelle technologie pour extraire du gaz qui est en moyenne à deux kilomètres (2 km) sous terre est désignée comme en étant une de « stimulation de puits ».*

## **7. Fin de la rencontre**

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres de leur implication dans le comité et de leur participation à la rencontre.

La rencontre est terminée.